PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 09 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois

Et le 09 novembre 2023, à 09h30

La Société Anonyme d'Assurances Vie et de Capitalisation ABEILLE VIE, actionnaire de catégorie A, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 732 020 805 ; et dont le siège social est sis 70 avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes ; représentée par Monsieur Jean-François Coppenolle ;

La Société par Actions Simplifiée INCO VENTURES, actionnaire de catégorie A, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 844 649 574 ; et dont le siège social est sis 20 Rue Clavel 75019 Paris ; représentée par Monsieur Jean-Michel LÉCUYER, Directeur Général d'INCO VENTURES et Président de la SAS ABEILLE IMPACT INVESTING FRANCE ;

Le FCP ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR, actionnaire de catégorie B, dont la société de gestion est la SA MIROVA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 394 648 216 ; et dont le siège social est sis 59 avenue Pierre Mendès-France 75013 Paris ; représentée par Monsieur Fabien LEONHARDT ;

(ensemble, les « ***Associés*** »)

Associés de la Société par Actions Simplifiée ABEILLE IMPACT INVESTING FRANCE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 803 204 312, et dont le siège social est sis 3 boulevard Saint-Martin 75003 Paris, convoqués par communication écrite par son Président INCO VENTURES représentée par Monsieur Jean-Michel LÉCUYER, se sont réunis pour l'Assemblée Générale Ordinaire au 20 rue Clavel 75019 Paris et par visioconférence :

Nombre de membres présents ou représentés : 3, soit l'ensemble des Associés.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale Ordianaire peut valablement délibérer.

Rappel de la répartition des droits de vote :

Associé	Type d'action	Répartition droits de vote
INCO VENTURES	Actions A	0 %
ABEILLE VIE	Actions A et B	91,97%
FCP ABEILLE LA FABRIQUE IMPACT ISR (MIROVA)	Actions B	8,03%
TOTAL		**100 %**

Les Associés élisent à l'unanimité Monsieur Jean-Michel LÉCUYER Président de l'Assemblée Générale, et Monsieur Nicolas Metge Secrétaire.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- Approbation des conditions de tenue de l'assemblée générale ;
- Présentation et approbation du rapport de gestion du Président sur les comptes clos au 31 décembre 2022 de la Société - Projets 2023 ;
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2022 ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022 - Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions visées à l'article L.227.10 du code de commerce - Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ;
- Nomination de nouveaux membres du comité d'investissement
- Transfert du siège social au 20 rue Clavel 75019 Paris ;
- Pouvoirs pour formalités.

Le Président propose aux Associés les résolutions suivantes :

RÉSOLUTION N° 1

APPROBATION DES CONDITIONS DE TENUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée générale a été convoquée dans un délai inférieur à 15 jours. Cependant, conformément à l'article 29.1 des statuts de la Société, l'ensemble des associés étant présents ou représentés, ceux-ci approuvent le caractère valable de la réunion de la présente Assemblée Générale.

Par ailleurs, les Associés sont informés que cette assemblée générale est tenue hors des délais légaux (6 mois après la clôture des comptes), mais qu'un courrier a été adressé au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris à cet effet.

La présente résolution est approuvée à l'unanimité.

RÉSOLUTION N° 2

PRÉSENTATION ET APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT SUR LES COMPTES CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2022 DE LA SOCIÉTÉ – PROJETS 2023

Le Président présente aux Associés son Rapport de Gestion sur les comptes clos au 31 décembre 2022 de la société ainsi que les perspectives pour 2023.

Les Associés, après présentation, approuvent le Rapport de Gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022 de la société tel qu'il leur a été présenté ainsi que la présentation des perspectives 2023.

La présente résolution est approuvée à l'unanimité.

RÉSOLUTION N°3

LECTURE DES RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

Les Associés prennent connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels qui certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères, donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société en fin d'exercice.

Les Associés prennent acte du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice 2022 et approuvent les opérations qui y sont énoncées.

La présente résolution est approuvée à l'unanimité.

RÉSOLUTION N°4

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022 - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Les Associés approuvent le bilan financier et les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022 qui leur ont été présentés par le Président, faisant apparaître un résultat net déficitaire de - 2 598 771 € et décident de l'affecter au report à nouveau pour le solde.

En outre, et en application de l'article L.232-12 du Code de Commerce, il est précisé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des cinq derniers exercices.

La présente résolution est approuvée à l'unanimité.

RÉSOLUTION N° 5

APPROBATION DES CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L.227.10 DU CODE DE COMMERCE - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Les Associés prennent connaissance du rapport sur les conventions réglementées du commissaire aux comptes.

Les Associés approuvent les conventions réglementées visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce qui y sont mentionnées.

La présente résolution est approuvée à l'unanimité.

RÉSOLUTION N° 6

NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES DU COMITE D'INVESTISSEMENT

L'Assemblée Générale prend acte de la démission des membres du comité d'investissement suivants, survenue depuis la dernière Assemblée Générale :

- M. Damien Didier

L'Assemblée Générale valide la nomination en tant que membres du Comité d'investissement (déjà entérinée dans l'attente de la tenue de l'Assemblée Générale par le Comité d'investissement) des personnes suivantes :

- M. Jean-François Coppenolle

La présente résolution est approuvée à l'unanimité.

abeille ASSURANCES »INCO

RÉSOLUTION N° 7

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL AU 20 RUE CLAVEL 75019 PARIS

Conformément à l'article 4 des statuts, le président de la société décide le transfert du siège social au 20 rue Clavel 75019 Paris car cette nouvelle adresse se situe dans le même département.

Les Associés approuvent la décision du président de transférer le siège social au 20 rue Clavel 75019 Paris.

RÉSOLUTION N°8

POUVOIRS POUR FORMALITÉS

Les associés confèrent tous pouvoirs au Directeur Général pour décider et exécuter tous actes, prendre toutes mesures, en effectuer toutes formalités nécessaires notamment de publication en suite et conséquences de l'adoption des résolutions ci-avant adoptées.

Les associés décident expressément de donner pouvoir à :

Legal Vision

1, Cour du Havre

75008 Paris

ou à toute personne que Legal Vision pourra se substituer:

- afin de, au nom et pour le compte de la Société, procéder à toutes formalités de dépôts, immatriculations, inscriptions modificatives ou radiations auprès du greffe du Tribunal de Commerce et du Registre du Commerce et des Sociétés, et partout où sera besoin, et, en conséquence ;

- de certifier tous documents, timbrer tous actes, signer toutes formules, déposer toutes pièces, retirer ou recevoir tous documents consécutifs aux formalités précitées.

La présente résolution est approuvée à l'unanimité.

abeille ASSURANCES »INCO



Nicolas Metge
Secrétaire de la séance



Jean-Michel LÉCUYER
Président de la séance